

Communiqué de presse
du 15 octobre 2008

Bernard Derosier : Pour un Paritarisme, avec un «P» majuscule !

En introduction de la séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale qui s'est tenue le 15 octobre 2008, au ministère de l'Intérieur, M. **Edward Jossa**, directeur général des collectivités locales, a fait le point sur la préparation du projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique.

Il se confirme que le gouvernement envisage de supprimer le paritarisme tant au niveau du CSFPT, que des CTP locaux et de la nouvelle instance commune aux trois conseils supérieurs (Etat, territorial, hospitalière).

Si la composition des collèges employeurs et salariés, qui seront renouvelés par des élections le mois prochain, n'est pas remise en cause, il n'y aurait plus cependant de vote en commun. Pour la nouvelle instance commune : «l'avis des employeurs de la FPT n'apparaît plus en tant que tel», selon la DGCL.

Ce projet de loi sera à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière, le 19 novembre.

Un premier échange a permis de vérifier que de tous bords au sein du CSFPT, ce texte était perçu comme «un retour en arrière», «une remise en cause du paritarisme et une régression du dialogue social».

Le président **Bernard Derosier**, député, président du Conseil général du Nord, a réaffirmé sa détermination à préserver «le Paritarisme avec un grand P» et s'est interrogé à haute voix sur la véritable motivation de cette réforme, qui sous couvert de modernisation du dialogue social poursuit des buts autres que ceux affichés.

Deux projets de décret étaient inscrits à l'ordre du jour :

- Le premier relatif aux **emplois réservés** pour les anciens militaires ;
- Le second modifie **trois points statutaires** (modification du délai pour passer l'examen de chef de police municipale, alignement indiciaire pour bénéficier des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, fusion des grades de 1^{ère} et 2^{ème} classe des conservateurs du patrimoine).

Le premier texte a eu un avis défavorable, avec aucune voix pour ; le second a reçu un avis favorable à l'unanimité.

L'examen du rapport réalisé en auto saisine sur des propositions de correctifs au protocole d'accord «Jacob» a été renvoyé à la prochaine séance plénière qui se tiendra le 19 novembre 2008.

Entre temps se seront tenus **le 6 novembre** le premier tour des élections professionnelles dans toutes les collectivités locales de France et leurs établissements publics et avant le **18 novembre**, le vote par correspondance des représentants des communes au CSFPT.

Compte tenu du deuxième tour des élections professionnelles qui se déroulera le 11 décembre et de la publication des arrêtés d'installation, le nouveau CSFPT ne sera pas installé avant la fin du mois de février 2009.

Prochaine séance plénière mercredi 19 novembre 2008.